

## COMMUNIQUE N°4

Le Président du Conseil national pour la démocratie (CND),

Vu la Proclamation du 17 septembre 2015 ;

### **DECIDE :**

Les Secrétaires généraux des ministères sont chargés de l'expédition des affaires courantes de leurs ministères respectifs;

Ouagadougou, le 17/09/2015

  
**Général Gilbert DIENDERE**

Le Président du CND